

NOUVELLE POSITION DU FÉDÉRAL SUR LA FISCALITÉ AUTOMOBILE

LAVAL, le 29 juin 2010 : Consciente de la tâche pénible que représente la tenue d'un registre de déplacements complet, LOGICIEL FISCAL VL INC. salue l'initiative du ministre Ashfield visant à alléger le fardeau fiscal des particuliers.

L'instauration d'un nouveau registre simplifié permettra aux entreprises d'établir leur pourcentage de déductibilité des frais automobile selon une période représentative. Pour ce faire, le particulier devra tenir un registre complet pendant douze mois consécutifs, qui fera figure « *d'année de base* ». Pour chaque année subséquente, trois mois consécutifs et représentatifs, pourront devenir la période de « l'année de base représentative ».

Avec cette option, le pourcentage pour fins d'affaires du registre kilométrique des années subséquentes, sera déterminé à partir de « la période représentative ». Le contribuable doit de plus être capable de démontrer, à l'aide de preuves suffisantes, que la période choisie est représentative des activités et de l'utilisation annuelle à des fins commerciales de l'année en question.

Des critères précis

Bien que la tâche semble allégée, il n'en demeure pas moins que les contribuables devront tout de même enregistrer tous les déplacements au cours des douze premiers mois et des mois représentatifs suivants.

L'esprit de cette nouvelle position du gouvernement reflète le concept de représentativité. Pour que la période représentative soit acceptée, l'écart entre celle-ci et celle de l'année de base, ne doit fluctuer de plus ou moins 10 % (selon le calcul de l'ARC). Donc, un contribuable aurait avantage à tenir un registre kilométrique détaillé de façon à visualiser toutes les possibilités afin de maximiser la déductibilité de ses frais de véhicule à moteur.

Odotrack, en constante évolution

Depuis son idéalisation, Odotrack a toujours comme but de rendre simple, facile et efficace, la gestion des déplacements. Avec cette nouvelle position, Odotrack permettra d'optimiser et de protéger les déductions fiscales en compilant pour l'utilisateur, les données relatives à l'« année de base » et la « période représentative », et ce, en fournissant automatiquement la meilleure façon de calculer ; un registre complet ou un registre simplifié.

-30-

Pour plus de renseignements : Claudia Chassé, Adjointe au directeur marketing, LOGICIEL FISCAL VL INC.,
(450) 781-1347, claudia.chasse@odotrack.ca